

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Retiré

AMENDEMENT

N ° I-CF1421

présenté par

M. Charles de Courson, Mme Magnier et M. Ledoux

ARTICLE PREMIER

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« III. – Le montant annuel de chaque dépense fiscale, recensé dans le Tome II des « voies et moyens » en annexe du PLF 2019, est diminué de 10 % par rapport à son estimation pour 2019 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à diminuer de 10 % le montant de toutes les dépenses fiscales.

Sans effort d'économies supplémentaires, leur montant devrait en effet s'élever à 98,2 milliards d'euros en 2019.